

2009/1612 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE COPRODUCTION AVEC ON STAGE PRODUCTIONS POUR LA PRODUCTION DE DEUX FILMS DOCUMENTAIRES DE 26 MIN INTITULES "L'AVENIR DE TYPHUS" (DIRECTION DE L'EDUCATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 6 août 2009 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

«Cap Canal, la chaîne de télévision pour l'éducation propose sur son antenne des programmes de télévision à l'attention des enfants et de ceux qui les aident à grandir.

Afin d'élaborer sa grille de programmes Cap Canal coproduit des œuvres audiovisuelles avec les sociétés de production audiovisuelle.

Sur proposition de la Société On Stage en 2008, Cap Canal a coproduit une collection de documentaires intitulée « Les métiers » pour les enfants de 7 à 12 ans dont le but était de les aider à identifier des métiers mal connus.

Devant le succès de cette série, On Stage et Cap Canal ont décidé de coproduire en 2009 deux nouveaux épisodes, intitulés « L'avenir de Typhus ».

Cette année, chaque film de la collection présentera 4 métiers liés au développement durable et à la préservation de l'environnement et sera basé sur deux axes : une partie fiction et une partie documentaire. Nous aurons donc une histoire scénarisée, centrée sur deux personnages qui au fil de leurs aventures, vont être amenés à rencontrer différentes professions. Pour chacune d'elle, un court sujet documentaire de quelques minutes présentera le métier en question, avec une mise en situation réelle, pour l'illustrer clairement.

Cap Canal participera à cette série d'un coût total de 81 049 euros HT. Son apport sera de 5 200 euros HT (TVA 5,5 %) en numéraire, soit une facture de 5 486 euros TTC et 28 128 euros net de taxes en industrie c'est-à-dire en conseil artistique et pédagogique et en moyens de tournage et montage.

Les autres partenaires à la production sont :

- On stage Productions ;
- Le CNC.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter les décisions suivantes :

Vu ladite convention ;

Où l'avis de sa Commission Education Petite - Enfance ;

DELIBERE

1. La coproduction par Cap Canal de deux films documentaires de 26 minutes intitulés «L'avenir de Typhus » est approuvée.
2. La convention de coproduction susvisée, établie entre la Ville de Lyon et On stage Productions est approuvée.
3. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
4. La dépense de 5 486 € TTC sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, article 205, fonction 213, programme ENVIRON, opération CAPCANAL, ligne de crédit 44285.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Y. FOURNEL